

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juin 2020**

Secrétaire de séance : Mme Monique PLACE

## **I. Mise en place des Commissions Communales :**

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la nomination des Commissions Communales en vue d'assurer une bonne répartition du travail au sein du Conseil Municipal.

Il précise la délégation de chaque adjoint :

**M. Bruno LASSAUSAIE, 1<sup>er</sup> Adjoint** : URBANISME -CADRE DE VIE- GRANDS PROJETS et TRAVAUX – COMMERCE- ARTISANAT- AGRICULTURE- PENAP

**Mme Aurélie GHIRARDI 2<sup>ème</sup> Adjointe** : FLEURISSEMENT – CIMETIERE- ENERGIE BATIMENTS– DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT- ASSAINISSEMENT – CONSEIL DES SAGES – AGENDA 21.

**M. Jean-Paul CIMETIERE, 3<sup>ème</sup> Adjoint** : VOIRIE – SECURITE – PARTICIPATION CITOYENNE – MOBILITE – MATERIEL COMMUNAL - BATIMENT

**Mme Josiane SEIGNEUR, 4<sup>ème</sup> Adjointe** : SOCIALE – SOLIDARITE – SANTE – PETITE ENFANCE ET CENTRE DE LOISIRS – CCAS – MUTUELLE DES MONTS D'OR – VILLES AMIES DES AINES

**M. Christophe BALMONT, 5<sup>ème</sup> Adjoint** :- JEUNESSE ET SPORTS – COMMUNICATION – MJC – INFORMATION – CULTURE – VIES ASSOCIATIVES – TALENTS LOCAUX – MUSEE – COMITE DE JUMELAGE – MEDIATHEQUE – TATA SENEGALAIS

**Mme Geneviève OBERGER 6<sup>ème</sup> Adjointe** : ENFANCE – JEUNESSE- ADOS – CONSEIL COMMUNAL D'ENFANT – GARDERIE PERISCOLAIRE – RESTAURANT MUNICIPAL

Aussi, il est procédé à la désignation des membres de chacune des Commissions, ce qui a donné les résultats suivants :

### **1. COMMISSION URBANISME – PUBLICITE – CADRE DE VIE – GRANDS PROJETS**

Adjoint : M. Bruno LASSAUSAIE

Membres : Mme GHIRARDI, M. CIMETIERE, Mme SEIGNEUR, M. BALMONT, Mme OBERGER, M. GEELLEN, Mme BONIN-BRESSON, M. PIFFAUT, Mme MONTAGNON, M. DECRENISSE, Mme FACY, M. BAZIN.

### **2. COMMISSION ECONOMIE – COMMERCE - ARTISANAT- AGRICULTURE - PENAP**

Adjoint : M. Bruno LASSAUSAIE

Membres : Mme GHIRARDI, M. BALMONT, M. PIFFAUT, M. DECRENISSE, Mme WISNIEWSKI, M. SAIGNANT, M. BAZIN, Mme BONHOMME.

### **3. COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – ENERGIE BATIMENTS – CONSEIL DES SAGES – AGENDA 21 – FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS - CIMETIERE**

Adjoint : Mme Aurélie GHIRARDI

Membres : M. LASSAUSAIE, Mme SEIGNEUR, M. BALMONT, Mme OBERGER, Mme BONIN-BRESSON, Mme MONTAGNON, M. DECRENISSE, M. PICHON, Mme WOLF, Mme BONHOMME, Mme FACY, M. BAZIN.

**4. COMMISSION VOIRIE – SECURITE-PARTICIPATION CITOYENNE-STATIONNEMENT - MOBILITE**

Adjoint : M. Jean-Paul CIMETIERE

Membres : M. LASSAUSAIE, Mme GHIRARDI, M. BALMONT, M. GEELLEN, Mme BONIN-BRESSON, M. PIFFAUT, M. PICHON, Mme WOLF.

**5. COMMISSION SOCIALE – SOLIDARITE – SANTE – PETITE ENFANCE – CENTRE DE LOISIRS – VAA – MUTUELLE DES MONTS D'OR**

Adjoint : Mme Josiane SEIGNEUR

Membres : Mme PLACE, M. LASSAUSAIE, M. BALMONT, Mme OBERGER, Mme BONHOMME, M. PICHON.

**6 COMMISSION COMMUNICATION – ANIMATION –INFORMATION – BULLETINS – VIES ASSOCIATIVES – JEUNESSE ET SPORTS - MJC**

Président :

Adjoint : M BALMONT

Membres : M. LASSAUSAIE, Mme OBERGER, Mme BONIN-BRESSON, Mme WISNIEWSKI, M. CESER, Mme CARRE, Mme VERAUD.

**7 COMMISSION CULTURE – COMITE DE JUMELAGE – MUSEE – MEDIATHEQUE-TATA SENEGALAIS**

Présidente :

Adjoint : M Christophe BALMONT

Membres : Mme PLACE, M. LASSAUSAIE, Mme SEIGNEUR, Mme OBERGER, M. PICHON, M. CESAR, Mme CARRE, Mme VERAUD, M. CIMETIERE.

**8 COMMISSION ENFANCE – JEUNESSE- ADOS – SCOLAIRE - CCE – PERISCOLAIRE - RESTAURANT MUNICIPAL**

Adjoint : Mme Geneviève OBERGER

Membres : Mme PLACE, M. LASSAUSAIE, M. BALMONT, Mme MONTAGNON, Mme WISNIEWSKI, M. PICHON, M. CESAR, Mme Julie CARRE

**Il Fixation du nombre des membres du CCAS :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action et des Familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que le nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer à **10** le nombre des membres du Conseil D'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.  
Sont désignés : Mme SEIGNEUR, Mme PLACE, Mme WOLF, M. PIFFAUT, Mme MONTAGNON

### **III. Syndicats Intercommunaux : désignation des délégués**

#### **SYNDICAT MIXTE BEAUJOLAIS AZERGUES (2+1)**

délégué titulaire : M. LASSAUSAIE

délégué titulaire : M. CIMETIERE

délégué suppléant : M GEELEN

#### **SIGERLY (1 + 1)**

délégué titulaire : M. LASSAUSAIE

déléguée suppléante : Mme GHIRARDI

#### **SIEVA (2+1)**

délégué titulaire : M. LASSAUSAIE

délégué titulaire : M. CIMETIERE

délégué suppléant : M. PIFFAUT

#### **SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D'OR (2+1)**

délégué titulaire : M PARIOST

délégué titulaire : M. DECRENISSE

délégué suppléant : M. GEELEN

déléguée suppléante : Mme BONHOMME

#### **SYNDICAT DE LA GENDARMERIE (2+2)**

délégué titulaire : M. PICHON

délégué titulaire : M. PIFFAUT

délégué suppléant : M. CIMETIERE

délégué suppléant : M BALMONT

#### **DELEGUE DEFENSE (1) : M. PARIOST**

#### **SYNDICAT RHODANIEN DU DEVELOPPEMENT DU CABLE (2)**

délégué titulaire : M. LASSAUSAIE

délégué titulaire : M. BAZIN

#### **MISSION LOCALE : (1+1)**

Délégué titulaire : Mme SEIGNEUR

Déléguée suppléante : Mme BONHOMME

#### **VILLES AMIES DES AINES :**

1 Elu référent : Mme SEIGNEUR

#### **CHASSELAY SOUVENIRS ET TRADITIONS (2) : Mme VERAUD, M. CESAR**

**RESTAURANT MUNICIPAL (3) : Mme OBERGER, Mme MONTAGNON, Mme WISNIEWSKI**

**COMITE DE JUMELAGE : (1 + 3) : M. PARIOST – Mme SEIGNEUR, M. BALMONT, Mme PLACE.**

**ASSOCIATION SAVEURS ET TERROIR : M. BALMONT, Mme FACY**

**Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées :**

**IV. Commission d'appel d'Offres : désignation des délégués**

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,  
 Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.  
 Considérant, qu'outre le Maire, le Président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.  
 Sont désignés :

Le président de la commission d'appel d'offres : M. PARIOST

**Délégués titulaires : (3) : M. LASSAUSAIE, Mme FACY, Mme BONHOMME**

**Délégués suppléants : (3) : M. BAZIN, Mme WISNIEWSKI, M. GEELEN**

**V SIGERLY : Convention d'adhésion aux activités de Conseil en Energie Partagé**

Dans le cadre de l'article 4-3 de ses statuts, le Sigerly, propose une convention qui a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre le Sigerly et la commune afin que cette dernière puisse bénéficier de l'activité partagée dit « Conseil en Energie partagé »  
 L'objectif principal de ce CEP est d'aider les communes signataires de la présente convention à mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques, en leur mettant à disposition sur le territoire, des moyens partagés. Les communes peuvent ainsi mettre en œuvre une politique de maîtrise énergétique du patrimoine.  
 Ce partenariat est conclu pour différents niveaux d'activités partagées dont certaines sont entièrement prises en charge financièrement par le Sigerly (service de base : niveaux 0 et 1) et d'autres seront facturées à la commune (niveaux 2,3 et 4). Les tarifications par niveau sont fixées par délibération du Comité Syndical.

Les différents niveaux de prestations :

- Service de base niveau 0 : comprend la réalisation d'un audit Energétique Global (AEG) pour aider les communes à mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques.
- Service de base niveau 1 : comprend le suivi annuel des consommations énergétiques du patrimoine de la commune.
- Prestations à la carte niveau 2 : comprend le bilan annuel des consommations du niveau 1 complété par un bilan des actions de maîtrise de l'énergie, des préconisations chiffrée suite à une visite de plusieurs bâtiments, une présentation du travail en commune, une synthèse du bilan des consommations et l'analyse des consommations annuelles sur la base des factures.
- Prestations à la carte niveau 3 : comprend la mise en place et/ou le renouvellement de contrats d'exploitation des installations de chauffage/eau chaude sanitaire/ventilation/ climatisation et le suivi des contrats d'exploitation ;
- Prestations à la carte niveau 4 : comprend des études de mise à jour d'un AEG, diagnostic thermique d'un bâtiment, des accompagnements de travaux, des prestations techniques, des suivis d'installations.

Soit pour l'année 2020 (période du 01/07/2020 au 30/06/2021), un coût de :

Niveau 2 : 529,56 €

Niveau 3 : 1600,00 €

Niveau 4 : coût horaire à 47,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention d'adhésion aux activités de Conseil en Energie Partagé ainsi que l'annexe de cette convention
- **RETIENT** le niveau 2 pour 529,56 €, le niveau 3 : 1600,00 € et le niveau 4 pour un coût horaire de 47,00 € (niveau 0 et 1 prise en charge par I SIGERLY)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération

#### **VI Caisse d'Epargne : convention avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour autorisation d'effectuer des travaux d'accessibilité rue Léa Lassausaie.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à la modification de circulation de la rue Léa Lassausaie, la tête de mur de séparation empiète de façon importante sur le trottoir rendant effectivement difficile la circulation d'une poussette et notamment un fauteuil de personne à mobilité réduite, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes (CERA) demande l'autorisation d'effectuer la démolition d'un muret qui chevauche considérablement le passage du trottoir

Une convention devra intervenir entre la Commune et la CERA pour décrire les conditions et les modalités sur lesquelles les parties doivent s'entendre sur la mise en œuvre des travaux de démolition partielle de la tête de mur située 9, rue Léa Lassausaie 69380 Chasselay.

La CERA s'engage à faire réaliser, à ses frais, les travaux par un professionnel.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la CERA à effectuer les travaux de démolition partielle du muret sis 9, rue Léa Lassausaie afin de rétablir l'accessibilité pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

#### **VIII. Questions diverses :**

- Rappel 80ème anniversaire des combats de Montluzin le dimanche 21 juin 2020.
- Conseil d'école le mardi 23 juin 2020 à 19 h 00 à l'école publique la fontaine.
- Règlement intérieur du Conseil Municipal : depuis le 01 janvier 2020 les communes de plus de 1000 habitants sont tenues d'établir un règlement intérieur pendant la durée du mandat et dans les 6 mois qui suivent l'élection du Maire et des Adjointes. Un projet de règlement sera envoyé aux élus et s'ensuivra une réunion de travail avant de valider ce document en Conseil Municipal.
- Le budget 2020, voté le 09 mars dernier, sera envoyé à tous les nouveaux élus.

#### **IX Réunion de Commission :**

- Commission enfance jeunesse le jeudi 18 juin 2020 à 20 h 30 en Mairie
- Commission sociale le mardi 23 juin 2020 à 19 h 00 en Mairie
- Commission voirie le mercredi 01 juillet 2020 à 20 h 30 en Mairie
- Commission Urbanisme (dernier lundi du mois) : lundi 29 juin 2020 à 20 h 30 en Mairie
- Commission communication et commission culture le jeudi 09 juillet 2020 à 20 h 30 en Mairie
- Commission économie le jeudi 25 juin 2020 à 20 h 30 en Mairie
- Commission développement durable le mardi 07 Juillet 2020 à 20 h 30 en Mairie

**Prochain Conseil Municipal :** Lundi 06 juillet 2020 à 20 h 30 à la Mairie (si besoin)  
Sinon lundi 17 Août 2020 à 20 h 30 en Mairie (retour appel d'offres bibliothèque, choix des entreprises)